

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

Index AI : AFR 46/017/2006 - ÉFAI

14 septembre 2006

AU 247/06 CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / MAUVAIS TRAITEMENTS / PRÉOCCUPATIONS
POUR LA SANTÉ

ZIMBABWE Lovemore MATOMBO (h), président du Congrès des syndicats zimbabwéens (ZCTU)
Wellington CHIBHEBHE (h), secrétaire général du ZCTU
Lucia MATIBENGA (f), première vice-présidente du ZCTU
Des centaines de membres du ZCTU et de Femmes du Zimbabwe, debout ! (WOZA)
Cinq nourrissons

Amnesty International est très préoccupée par des informations crédibles selon lesquelles des membres du *Zimbabwe Congress of Trade Unions* (ZCTU, Congrès des syndicats zimbabwéens), parmi lesquels les personnes citées ci-dessus, auraient été frappés au poste de police de Matapi, à Harare, la capitale du pays. Ces personnes ont été transférées au commissariat central d'Harare le 14 septembre. Des centaines de membres du ZCTU et de l'organisation *Women of Zimbabwe Arise* (WOZA, Femmes du Zimbabwe, debout !) seraient également détenus à Harare et dans d'autres villes du pays. Ils sont incarcérés dans des postes de police, où ils ne peuvent pas consulter d'avocats, ne sont pas correctement nourris et ne reçoivent pas de soins médicaux. Cinq nourrissons sont semble-t-il détenus avec leurs mères, membres de WOZA. La santé et la sécurité de toutes ces personnes suscitent de vives inquiétudes.

Le 13 septembre, à Harare, Lovemore Matombo, président du ZCTU, Wellington Chibhebhe, secrétaire général du ZCTU et Lucia Matibenga, première vice-présidente de l'organisation ont été arrêtés alors qu'ils tentaient de manifester pacifiquement pour protester contre la détérioration de la situation sociale et économique au Zimbabwe. D'autres membres du ZCTU ont également été arrêtés et placés en détention à Harare, Beitbridge, Bulawayo, Mutare et dans d'autres villes. La veille des manifestations, le 12 septembre, la police aurait arrêté plusieurs dirigeants du ZCTU à leur domicile ou sur leur lieu de travail à Rusape, Gweru, Chinhoyi et Kariba, vraisemblablement par empêcher les manifestations. Nombre de ces personnes se trouveraient toujours en détention, dans des conditions déplorables.

Le 11 septembre, plus de 100 membres de WOZA auraient été arrêtés avant un sit-in pacifique qui devait avoir lieu à la mairie d'Harare pour protester contre la détérioration des services dans la capitale. Plus de 100 membres de WOZA ainsi que cinq nourrissons seraient détenus depuis le 11 septembre dans divers postes de police, dont le commissariat central d'Harare, les postes de police de Rhodesville et de Mbare à Harare et le poste de police de Makoni à Chitungwiza. Parmi les personnes arrêtées et détenues au commissariat central d'Harare se trouvait une femme enceinte qui se serait sentie mal pendant sa garde à vue. On ne dispose pas d'informations sur le lieu où elle se trouve et son état de santé, et, en dépit de nombreuses demandes, la police a refusé d'informer son avocat de sa situation.

Amnesty International croit comprendre que toutes ces personnes ont été placées en détention pour avoir exercé leur droit à manifester pacifiquement. Selon l'organisation, toutes les personnes détenues pour avoir participé à une manifestation pacifique devraient être libérées immédiatement.

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

Au Zimbabwe, l'action des défenseurs des droits humains est soumise à de nombreuses restrictions. Le gouvernement limite les activités de la société civile en recourant à des lois répressives telles que la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité ou la Loi relative aux infractions diverses. La police aurait refusé un peu partout dans le pays d'autoriser les responsables du ZCTU à mener des manifestations pacifiques le mercredi 13 septembre, après avoir été informée à l'avance, conformément aux dispositions de la Loi relative à l'ordre public et à la sécurité, de la tenue de ces manifestations.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en anglais ou dans votre propre langue) :

- dites-vous préoccupé(e) par les informations selon lesquelles des membres du ZCTU auraient été victimes de violences et de mauvais traitements, et exhortez les autorités policières à mener des enquêtes sur ces informations et à déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;
- exprimez votre inquiétude au sujet des détentions prolongées dont feraient l'objet des membres de WOZA, parmi lesquels des nourrissons et une femme enceinte ;
- exhortez les autorités à veiller à ce que les détenus puissent consulter des avocats, soient correctement nourris et reçoivent des soins médicaux ;
- demandez la libération immédiate des personnes arrêtées et détenues pour avoir manifesté ou tenté de manifester de manière pacifique ;
- rappelez aux autorités que les défenseurs des droits humains ont le droit de mener leurs activités légitimes sans restriction ni craintes de représailles, comme le prévoit la Déclaration des Nations unies sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus.

APPELS À :

Préfet de police :

Police Commissioner Augustine Chihuri
Zimbabwe Republic Police
Police Headquarters
PO Box 8807
Causeway, Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 253 212

Formule d'appel : *Dear Commissioner*, / Monsieur le Préfet,

Responsable du poste de police de Matapi :

Officer-in-Charge of Matapi Police Station
C/O Provincial Officer Commanding
Harare Province
PO Box CY154, Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 753 501

Formule d'appel : *Dear Officer-in-Charge*, / Monsieur,

Président de la République du Zimbabwe :

His Excellency President Robert G Mugabe
Office of the President
Munhumutapa Building
Samora Machel Avenue/ 3rd Street
Box 7700
Causeway, Harare, Zimbabwe

Fax : +263 4 734 644

Formule d'appel : *Your Excellency*, / Monsieur le Président,

COPIES À :

Women of Zimbabwe Arise
PO Box FM 701, Bulawayo, Zimbabwe

Zimbabwe Congress of Trade Unions
PO Box 3549, Famona, Harare, Zimbabwe

ainsi qu'aux représentants diplomatiques du Zimbabwe dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT. Après le 26 octobre 2006, vérifiez auprès de votre section s'il faut toujours intervenir. Merci

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous pouvez consulter le site Internet des ÉFAI à l'adresse suivante : <http://www.efai.org>*